



Règlement graphique

Plan 4.2.2 - Chef-lieu - Le Foyot - Le Garapont



Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2019
Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2020



Fond : cadastre PCI mise à jour 01.01.2020



1/1 500e



Légende :

Zones du PLU :

- Ua : Secteur d'habitat ancien et aggloméré du Chef-Lieu, des Granges et du Villaret
- Ub : Secteur d'habitat de moyenne densité en renforcement du Chef-Lieu, des Granges et du Villaret
- Uh : Secteur d'habitat de faible densité des hameaux traditionnels du Foyot, Garapont et Belle Perche
- AUB : Secteur destiné à être ouvert à une urbanisation de moyenne densité, soumis à conditions
- A : Secteur agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique
- Ap : Secteur agricole du plateau de Lachaud à protéger sur le plan paysager
- N : Secteur naturel et forestier à protéger

Prescriptions surfaciques :

- Espace naturel sensible du Marais des Etelles protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Pelouse sèche protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Ripisylve protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Coupure paysagère protégée au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé

Prescriptions ponctuelles :

- Construction patrimoniale soumise à prescriptions au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- Sentier piétonnier à conserver au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme

Elements informatifs :

- Bâti non cadastré ou permis de construire délivré
- Bâtiment d'élevage

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement d'un arrêt de bus, d'un espace public et d'un chemin piéton	Commune	309 m ²

Liste des constructions patrimoniales protégées au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme :

N° Patrimoine	Description
11	Oratoire Notre Dame des Champs
9	Croix du cimetière
5	Bassin du Villaret
2	Bassin du Chef-Lieu
1	Bassin du Chef-Lieu
6	Bassin haut du Chef-Lieu
3	Bassin Les Granges
7	Croix des Granges
8	Croix du Chef-Lieu
4	Bassin du Foyot
10	Croix de Plan Journal